



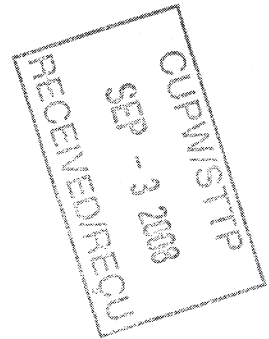
Ville de Saint-Tite

540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0
Téléphone 418-365-5143 • Télécopieur 418-365-4020

Courriel : hoteldeville@villest-tite.com
Web : www.villest-tite.com

Saint-Tite, le 19 août 2008

Monsieur Denis Lemelin
Président national
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank Street
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3



Objet : Appui pour le maintien du service
postal public universel

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le ou les documents suivants :

- Copie certifiée conforme de la résolution numéro 2008-08-306, extraite du procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de la Ville de Saint-Tite qui s'est tenue le 5 août 2008.

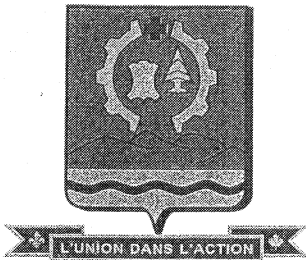
Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PM/mc

Pierre Massicotte
Directeur général

p. j. Copie de résolution
c. c. M. Jean-Yves Laforest, député de Saint-Maurice



Ville de Saint-Tite

540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0
Téléphone 418-365-5143 • Télécopieur 418-365-4020

Courriel : hoteldeville@villest-tite.com
Web : www.villest-tite.com

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-TITE
COMTÉ DE LAVIOLETTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 AOÛT 2008

À la séance régulière du conseil de la municipalité de la Ville de Saint-Tite, tenue le cinquième jour d'août deux mille huit, et à laquelle étaient présents :

M. Reynald Périgny, maire	M. Gabriel Périgny, conseiller
M. Jules Duchemin, conseiller	M. Jacques Carpentier, conseiller
M ^{me} Danielle Cormier, conseillère	M. Robert Ringuette, conseiller
	M ^{me} Alyne Trépanier, directrice générale adjointe

Absences motivées : M^{me} Madeleine Paquette Carpentier, conseillère
M. Pierre Massicotte, directeur général

Résolution numéro : 2008-08-306

APPUI AU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES AUPRÈS DES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES FÉDÉRALES POUR LE MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal – c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la Poste-lettres;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de poste, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audience publique dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Danielle Cormier, appuyé par monsieur le conseiller Jules Duchemin et il est unanimement résolu :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. QUE le conseil de la municipalité de la Ville de Saint-Tite appuie les démarches et représentations du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes auprès des autorités gouvernementales fédérales pour le maintien du service postal public et universel actuel.

-adopté-

Copie certifiée conforme.

Donnée à Saint-Tite, ce dix-neuvième jour
d'août deux mille huit (2008-08-19)



Pierre Massicotte
Directeur général